

CREATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil Municipal des Jeunes de  Lumbres



DES JEUNES DE LUMBRES



La composition du CMJ



Nombre de conseillers



10 (5 filles et 5 garçons) :
école Roger Salengro : 3 filles et 3 garçons
école Notre Dame : 2 filles et 2 garçons,



Mode de scrutin



Au suffrage universel direct



Durée du mandat



2 ans



CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES DE LUMBRES

Pour quoi faire ?

Rôle des élus du Conseil Municipal

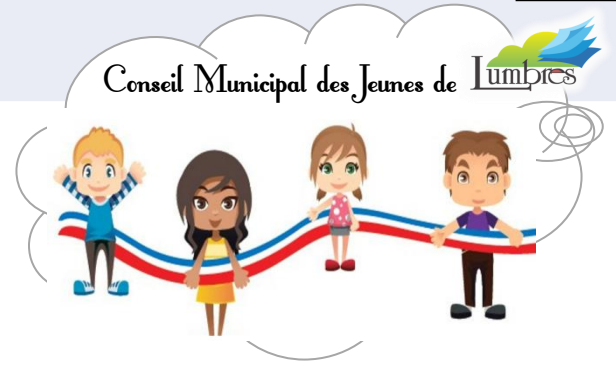


- ↪ Participer à la vie de la commune (événements, manifestations...) et ainsi représenter les jeunes
- ↪ Proposer des idées et des actions pour les Jeunes de la ville ou pour la ville de LUMBRES



CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES DE LUMBRES

Qui va s'occuper du C.M.J ?



- ↪ 2 animateurs jeunesse
- ↪ 3 élus référents (1 adjointe et 2 conseillers délégués)

Le budget du C.M.J

- ↪ Un budget de fonctionnement sera alloué par la municipalité (2000 euros/an).





Qui peut se présenter ?



Tous les jeunes Lumbrois scolarisés en CM1 et CM2 et qui souhaitent s'investir au sein de leur commune



Comment se présenter ?



Remplir une fiche de candidature et l'autorisation parentale (Attention, les réunions ont lieu le samedi matin à la salle Ulysse Dupont)



Comment voter ?



Le scrutin se déroulera au sein des écoles

Le vote



Date des élections



En octobre pour un premier conseil municipal des jeunes Samedi 16 octobre 10 heures

- élection d'un ou d'une mini-maire
- d'un(e) premier(e) adjoint(e)
- d'un(e) (e) adjoint(e) aux finances



Proclamation des élections

Les résultats seront publiés sur la page Facebook de la ville et sur le site de la ville



CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES DE LUMBRES



A VOS QUESTIONS

